

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 5 mars 2026
Procès-Verbal

Nombre de conseillers en exercice : 16

Date des convocations : 20 et 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.5217-10-4 et L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : Mireille PILLET, LAUNAY Jean-Michel

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Chantal GUERINEAU, Adjointe a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Liste des décisions du Maire

Finances – Marchés Publics – Subvention

Approbation du CFU 2025 budget annexe « Ilot de la Bassetière »

Approbation du CFU 2025 budget annexe « Commerces »

Budget annexe « Commerces » : Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

Approbation du CFU 2025 budget principal

Budget principal : Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

Budget annexe « Ilot de la Bassetière » : vote du budget primitif 2026

Budget annexe « Commerces » : vote du budget primitif 2026

Budget principal : vote du budget primitif 2026

Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – année 2026

Travaux d'extension du cabinet médical : choix du prestataire

Travaux de maçonnerie plate-forme extension du cabinet médical : choix du prestataire

Réparation d'un ouvrage au lieudit les Suries : choix du prestataire

Réhabilitation du bien 1 rue du Pressoir en 2 commerces et 2 logements : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Aménagement de liaisons douces : autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Aménagement de liaisons douces : demande de subvention dans le cadre des amendes de police du Département

Problème d'évacuation d'eau usée du logement 2 rue de Verdun : demande de prise en charge de la facture

Programme annuel de rénovation éclairage public 2026 : convention avec le SyDEV

Effacement HTA lié au lotissement « Ilot de la Bassetière » : convention avec le SyDEV

Vidéo protection surveillance rue de l'Industrie : autorisation de signature du devis

Relamping salle omnisports : choix du prestataire

Aménagement du territoire

Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025

Ilot Resistub – cellules commerciales : proposition de vente par le bailleur Vendée Habitat

Vente de la parcelle « Ilot Resistub » à un promoteur : modification

Acquisition de la parcelle AD n°16 – zone de loisirs Fief des Rainettes

Ressources Humaines

Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents : mandat au Centre de Gestion de la Vendée

Questions diverses

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et modifié par délibération du 2 juillet 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

N°	Date	Tiers	Objet	Mt_HT
DM2026_005	28-janv-26	SIGNAUX GIROD	Acquisition de panneaux de signalisation (entrée et sortie de bourg)	833.75€
DM2026_006	28-janv-26	CONTACT	Prestation d'entretien des espaces verts au niveau des bassins d'orage, stade de foot	3 186.38€
DM2026_007	30-janv-26	VEND'N BREAKERS	Groupe (4 musiciens et 1 chanteur) pour la fête de la musique	400.00€
DM2026_008	05-févr-26	ECHO VERT	Acquisition d'engrais pour le terrain de foot	2 102.50€
DM2026_009	05-févr-26	ECHO VERT	Analyse de sol pour le terrain de foot	191.36€
DM2026_010	10-févr-26	SARL ARTAUD	Modification du seuil du bâtiment du comité d'animation	470.00€
DM2026_011	12-févr-26	SARL RICHER	Acquisition de paillage	962.50€
DM2026_012	23-févr-26	Association 100 PRESSION	Embellissement du poste de transformation rue de l'Industrie	1 335.43€
DM2026_013	23-févr-26	Soizic PAUL JOUBERT	Projection de cinéma plein air	1 500.00
DM2026_014	23-févr-26	SEDEP	Travaux de voirie (traversée de route) rue de la Bassetière	4 990.20€
DM2026_015	24-févr-26	MODULEIS	Remplacement panneau extérieur modulaire foot	51.00€
DM2026_16	04-mars-26	GROUPE TECNAGRI A&MS	Acquisition d'une tronçonneuse	353.00
DM2026_17	04-mars-26	BARREAU Jérémie	Fournitures pour les services techniques	133.40
DM2026_18	04-mars-26	A4 FORMATION	Habilitation électrique Olivier PETITFILS et Yannick NICOLAS	640.00

11°) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m ²)	Type
Renonciation à la préemption					
11/02/2026	IA 0852362600002	11	rue du Bocage	547	maison
13/02/2026	IA 0852362600003	32	rue du Fief	153	terrain
18/02/2026	IA 0852362600004	7	rue des Vergers	503	maison

DELIBERATIONS**D2026_03_05_01 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE »**

M. le Maire quitte la salle de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
002	Résultat de fonctionnement reporté	699.90	0.00
011	Charges à caractère général	821 500.00	299 810.67
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
66	Charges Financières	40 420.00	27 020.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	858 361.37	858 361.37
043	Opération d'ordre intérieur de la section	40 420.00	27 020.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 761 411.27	1 212 212.04
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	709.90	1.23
77	Produits spécifiques	0.00	90 084.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 720 281.37	1 187 194.04
043	Opération d'ordre intérieur de la section	40 420.00	27 020.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 761 411.27	1 304 299.27
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+92 087.23
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	158 361.37	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 706 881.37	1 187 194.04
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 158 361.37	1 187 194.04
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	800 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	858 361.37	858 361.37
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 158 361.37	1 658 361.37
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+471 167.33

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

D2026_03_05_02 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

M. le Maire quitte la salle de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2025 du budget annexe « Commerces » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	11 448.00	10 405.58
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
66	Charges financières	7 930.00	7 925.41
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 305.00	27 303.18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 693.00	45 634.17
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
75	Autres produits de gestion courante	39 120.00	39 597.04
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00	7 573.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 693.00	47 170.04
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 1 535.87
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 920.49	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 420.00	21 412.71
21	Immobilisations corporelles	140 600.00	130 000.00
23	Immobilisations en cours	270 000.00	4 089.40
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00	7 573.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		462 513.49	163 075.11
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		
10	Dotation, fonds divers et réserve	9 790.68	9 790.68
16	Emprunts et dettes assimilées	425 417.81	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 305.00	27 303.18
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		462 513.49	37 093.86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+125 981.25

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

D2026_03_05_03 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe « Commerces », M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	45 634.17
Recettes	47 170.04
Résultat de fonctionnement	+ 1 535.87
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
RESULTAT CUMULE 2025	1 535.87

INVESTISSEMENT	
Dépenses	163 075.11
déficit d'investissement reporté N-1	22 920.49
Recettes	37 093.86

Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	9 790.68
Résultat d'investissement 2025	-125 981.25
Excédent d'investissement reporté N-1	-22 920.49
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-148 901.74

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026	
Au compte 1068 – section d'investissement	1 535.87

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **D'AFFECTER** le résultat 2025 du budget annexe « Commerces » d'un montant de 1 535.87€ au budget primitif 2026 – article 1068

D2026_03_05_04 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire quitte la salle de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2025 du budget principal :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011	Charges à caractère général	300 360.19	248 902.02
012	Charges de personnel	411 300.00	399 460.98
014	Atténuation de produits	89 604.35	89 590.35
65	Autres charges de gestion courante	104 000.00	100 986.41
66	Charges financières	45 740.00	44 697.09
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	179.35
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00	47 838.50
023	Virement à la section d'investissement	235 915.65	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 238 634.19	931 654.70
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES			
013	Atténuation de charges	5 700.00	8 074.03
70	Produits des services	179 690.00	178 616.64
73	Impôts et taxes	193 217.00	230 867.64
731	Fiscalité locale	590 000.00	592 652.00
74	Dotations et participations	263 293.00	284 875.97
75	Autres produits de gestion courante	5 500.00	9 359.59
76	Produits financiers	1 234.19	1 234.75
77	Produits exceptionnels	0.00	511.08
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 238 634.19	1 306 191.70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+374 537.00
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES			
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 050.00	33 006.19
16	Emprunt et dettes assimilées	223 700.00	223 699.77
20	Immobilisations incorporelles	979.20	0.00
204	Subventions d'équipements	15 000.00	13 519.00
21	Immobilisations corporelles	198 612.73	136 302.55
23	Immobilisations en cours	706 950.00	61 936.53
27	Autres immobilisations financières	154 000.00	148 011.00
	Opération n°10 – services techniques	14 100.00	13 706.62

	Opération n°11 - voiries	115 000.00	76 456.93
	Opération n°12 – aménagement centre-bourg	1 126 200.00	905 549.85
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 587 591.93	1 612 186.44
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	810 826.97	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	432 062.58	427 159.22
13	Subventions d'investissement	734 991.86	168 270.75
16	Emprunts et dettes assimilées	316 100.87	0.00
27	Autres immobilisations financières	7 480.00	7 484.97
021	Virement de la section de fonctionnement	235 915.65	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 214.00	47 838.50
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 587 591.93	650 753.44
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-961 433.00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

D2026_03_05_05 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal, M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	931 654.70
Recettes	1 306 191.70
Résultat de fonctionnement	+374 537.00
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
RESULTAT CUMULE 2025	+374 537.00

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 612 186.44
<i>déficit d'investissement reporté N-1</i>	<i>0.00</i>
Recettes	650 753.44
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	<i>337 062.58</i>
Résultat d'investissement 2025	-961 433.00
Excédent d'investissement reporté N-1	+810 826.97
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	-150 606.03
<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>276 759.70</i>
<i>Recettes</i>	<i>340 405.83</i>
Solde RESTE A REALISER	+63 646.13

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BP 2026	
Au compte 1068 – section d'investissement	374 537.00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide **D'AFFECTER** le résultat 2025 du budget principal d'un montant de 374 537€ au budget primitif 2026 – article 1068

D2026_03_05_06 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2026,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Après avoir pris connaissance du budget primitif 2026 du budget annexe « Ilot de la Bassetière », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
011	Charges à caractère général	1 015 220.00
65	Autres charges de gestion courante	658 070.31
66	Charges financières	64 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 187 194.04
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	64 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 988 484.35
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
002	Report de l'excédent de fonctionnement	91 387.33
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 700 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 133 097.02
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	64 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 988 484.35
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	866 902.98
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 133 097.02
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 000 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	312 805.96
16	Emprunt et dettes assimilées	500 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 187 194.04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 000 000.00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

D2026_03_05_07 : BUDGET ANNEXE « COMMERCE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2026,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Après avoir pris connaissance du budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce », lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
002	Report du déficit de fonctionnement	0.00
011	Charges à caractère général	13 393.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00
66	Charges financières	7 570.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	27 310.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		48 283.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
75	Autres produits de gestion courante	40 710.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		48 283.00

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	148 901.74
16	Emprunt et dettes assimilées	21 800.00
21	Immobilisations corporelles	12 000.00
23	Immobilisation en cours	450 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 573.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		640 274.74
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
10	Dotation, fonds divers et réserves	1 536.03
16	Emprunt et dettes assimilées	611 428.71
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 310.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		640 274.74

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget annexe « Commerce » tel que présenté ci-dessus.

D2026_03_05_08 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Entendu la présentation détaillée du projet du budget primitif 2026,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Après avoir pris connaissance du budget primitif 2026 du budget principal communal, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	283 500.00
012	Charges de personnel	422 800.00
014	Atténuation de produits	88 400.00
65	Autres charges de gestion courante	122 490.00
66	Charges financières	40 200.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 250.00
023	Virement à la section d'investissement	171 639.19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 179 279.19
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
013	Atténuation de charges	5 500.00
70	Produits des services	72 498.00
73	Impôts et taxes	212 354.00
731	Fiscalité locale	595 000.00
74	Dotations et participations	282 093.00
75	Autres produits de gestion courante	10 600.00
76	Produits financiers	1 234.19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 179 279.19
SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	150 606.03
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 300.00
16	Subventions d'investissement	225 550.00
204	Subventions d'équipements	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	716 927.49
23	Immobilisations en cours	245 000.00
27	Autres immobilisations financières	171 000.00
Opération n°10 – services techniques		3 000.00
Opération n°11 – voiries		62 000.00
Opération n°12 – aménagement centre-bourg		221 000.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 817 383.52
SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	572 537.00
13	Subventions d'investissement	459 972.36
27	Autres immobilisations financières	7 484.97
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	50 250.00
021	Virement de la section de fonctionnement	171 639.19
024	Produits de cessions	555 500.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 817 383.52

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

D2026_03_05_09 : FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2026

L'instruction budgétaire et comptable de la M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits

de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des section (article L.5217-10-6 du CGT). Dans ce cas, M. le Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder à des virements de crédits budgétaire de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

VOTE : Le conseil municipal, **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget principal, budget annexe « Ilot de la Bassetière » et budget annexe « Commerces)

D2026_03_05_10 : TRAVAUX D'EXTENSION DU CABINET MEDICAL : CHOIX DU PRESTATAIRE

Arrivée de M. Gary PATRON, à 19h36

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire du cabinet médical depuis le 17 février dernier.

Afin d'accueillir le futur médecin dont l'arrivée est prévu début juin, il convient de créer une extension du cabinet médical pour agrandir la salle d'attente et créer un bureau secrétariat.

Plusieurs entreprises spécialisées dans les modulaires ont été consultées.

M. le Maire présente les devis reçus :

COUGNAUD	72 631.05€ HT
ALGECO	22 500.00€ HT
AM2G	64 800.00€ HT
ATLANTIC MODULAIRE	67 691.00€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché de travaux d'extension du cabinet médical à l'entreprise AM2G – 85340 ILE D'OLONNE, pour un montant de 64 800.00€ HT et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

TRAVAUX DE MAÇONNERIE PLATE-FORME EXTENSION DU CABINET MEDICAL : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire explique au conseil municipal qu'afin de recevoir le modulaire d'extension du cabinet, il convient de créer une plate-forme.

M. le Maire présente les devis reçus.

Sarl ARTAUD	3 745.20€ HT
Alexandre GUILLONNEAU	4 471.68€ HT

Sujet annulé – le montant entre dans les délégations de M. le Maire

D2026_03_05_11 : REPARATION D'UN OUVRAGE AU LIEUDIT LES SURIES : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du pont aux Suries s'est effondré (pluies et déviation des Achards).



2 entreprises ont été consultées.

M. le Maire présente les devis reçus :

MERCERON TP	44 653.83€ HT
BGCV	26 463.19€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché de réparation au lieudit « Les Suries » à l'entreprise BGCV – 85000 LA ROCHE SUR YON pour un montant de 26 463.19€ HT et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

D2026_03_05_12 : REHABILITATION DU BIEN 1 RUE DU PRESSEUR EN 2 COMMERCES ET 2 LOGEMENTS : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Lors de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet AADP avait été retenu sur une base de travaux de 200 000€ HT.

Or l'APD a été validé au montant de 316 500.00€ HT.

M. le Maire présente l'avenant n°1 sur les honoraires de maîtrise d'œuvre sur la base d'un montant de travaux de 300 000€ HT soit une rémunération de 32 400€ HT au lieu de 21 600€ HT.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **CONCLURE** l'avenant n°1 ci-après détaillés :

-marché initial : 21 600.00€ HT

-avenant n°1 : +10 800.00€ HT

-nouveau montant du marché : 32 400.00€ HT

et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

D2026_03_05_13 : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Arrivée de M. Jean-Philippe GODET à 19h48

M. le Maire informe le conseil municipal que le dossier des aménagements de liaisons douces doit être relancé afin de ne pas perdre les subventions qui ont été octroyés pour ce projet.

M. le Maire présente la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet BEJI 85 (cabinet qui a effectué les études de faisabilités) pour un montant de 9 785.00€ HT.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la proposition du cabinet BEJI 85 pour un montant de 9 785.00€ HT pour la prestation de maîtrise d'œuvre d'aménagement des liaisons douces.

D2026_03_05_14 : AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE DU DEPARTEMENT

Dans le cadre du programme « Amendes de police », le Conseil Départemental de la Vendée alloue un budget aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux d'aménagement dont les priorisations sont les suivantes:

- Qui ont pour effet principal d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse...)
- Qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables qui sont les piétons, les cyclistes et les conducteurs de 2 roues motorisés (cheminement doux, élargissement de trottoirs...).

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour les travaux d'aménagement de liaisons douces sur la commune.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **DEPOSER** une demande de subvention dans le cadre du programme départemental « amendes de police » pour les travaux d'aménagement de liaisons douces.

D2026_03_05_15 : PROBLEME D'EVACUATION DES EAUX USEES DU LOGEMENT 2 RUE DE VERDUN : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE

Fin janvier 2026, le locataire de la maison située 2 rue de Verdun a rencontré d'importants problèmes d'évacuation des eaux usées, entraînant un refoulement dans le logement.

Compte tenu de l'urgence de la situation, le propriétaire a fait intervenir, durant le week-end, une entreprise spécialisée dans le débouchage de canalisations. Le montant de cette intervention s'élève à 1 461,79 €. Toutefois, cette prestation n'a pas permis de résoudre le problème.

Avec l'aide de plusieurs intervenants, le propriétaire a finalement identifié l'origine du dysfonctionnement, liée à un écrasement de la canalisation. Cet écrasement semble très probablement résulter des travaux réalisés sur la parcelle, notamment les opérations de démolition, la réalisation de clôtures ainsi que les travaux d'aménagement.

Au regard de ces éléments, le propriétaire sollicite la prise en charge du montant de la facture engagée pour cette intervention.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **PRENDRE** en charge la facture de M. et Mme MORNET Guy d'un montant de 1 461.79€ TTC suite au problème d'évacuation des eaux usées et d'**AUTORISER** le Maire à procéder au mandatement.

D2026_03_05_16 : PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2026 : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

En cas d'accord sur cette convention :

- Le Sydev engage automatiquement les travaux de rénovation, dans la limite du montant budgétaire maximum
- A chaque commande, il en informe la collectivité et lui envoie un avis des sommes à payer
- En cas de dépassement du montant maximum, un avenant est envoyé à la collectivité
- Le montant total de la participation est proposé pour 1 500 €

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention annuelle telle que présentée, **AUTORISE** le maire à signer tout acte s'afférent au dossier et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal.

D2026_03_05_17 : EFFACEMENT HTA LIE AU LOTISSEMENT « ILOT DE LA ABSSETIERE » : CONVENTION AVEC LE SYDEV

Dans le cadre des travaux de lotissement « Ilot de la Bassetière », il convient de faire procéder à l'effacement de la ligne Haute Tension qui traverse le terrain.

M. le Maire présente la convention n°2026.EFF.0012 et notamment les modalités financières (annule et remplace la convention n°2024.EFF.0032) :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Moyenne Tension					
Réseaux	23 755,00	28 506,00	23 755,00	40,00 %	9 502,00
TOTAL PARTICIPATION					9 502,00

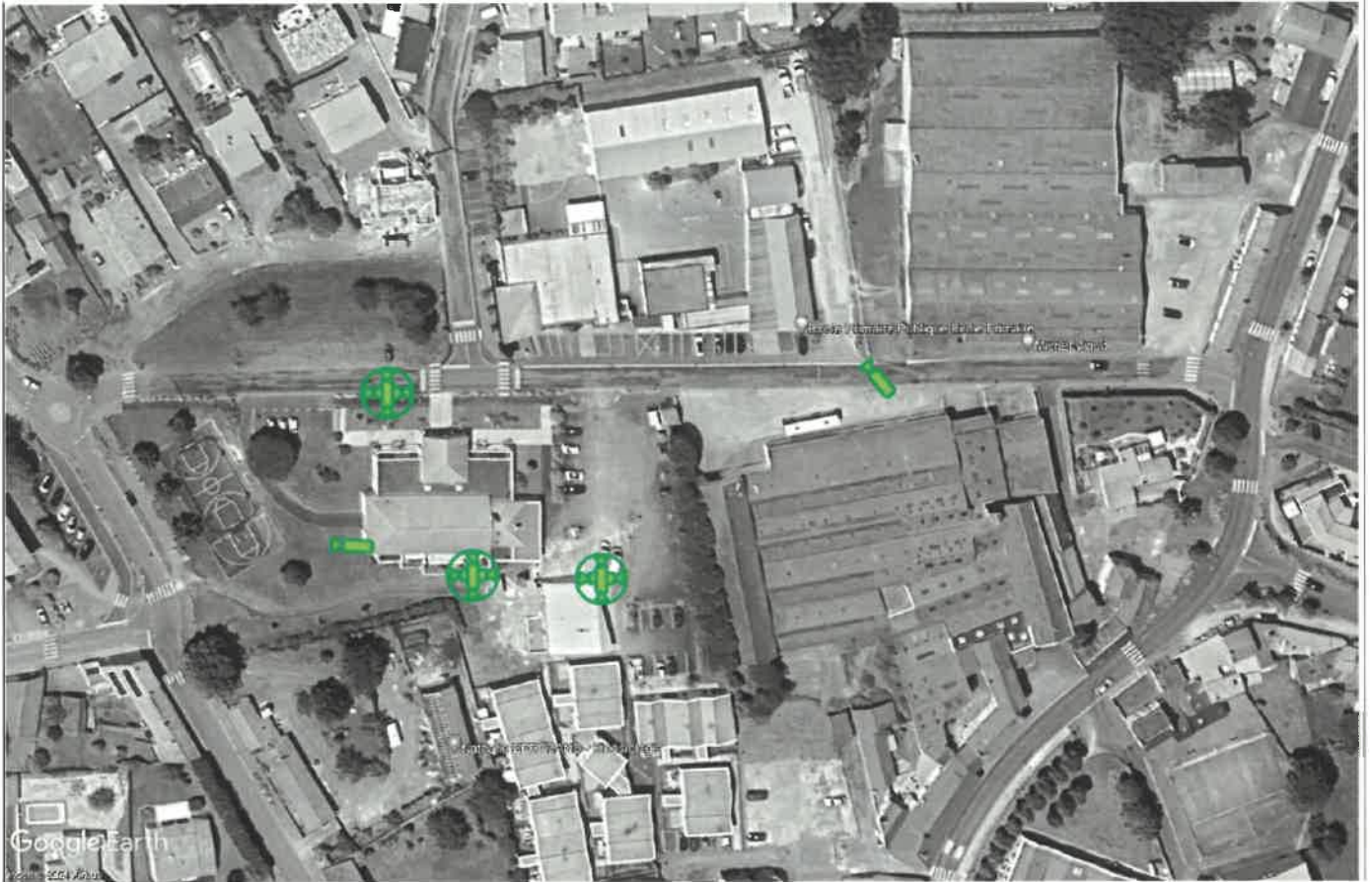
VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention n°2026.EFF.0012 telle que présentée, **AUTORISE** le maire à signer tout acte s'afférent au dossier et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal.

D2026_03_05_18 : VIDEO PROTECTION RUE DE L'INDUSTRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de l'Industrie, des fourreaux ont été installés afin de permettre la mise en place d'un dispositif de vidéo protection.

Un système de vidéo protection étant déjà en service place Simone Veil, le même prestataire a été sollicité pour assurer la continuité et la cohérence de cet équipement dans le cadre de ce nouvel aménagement.

M. le Maire présente au conseil municipal le schéma de principe d'implantation des caméras ainsi que le devis correspondant d'un montant de 18 878.31€ HT.



VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition financière de l'entreprise VENDEE SECURITE – 85600 MONTAIGU pour un montant de 18 878.31€ HT, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

D2026_03_05_19 : RELAMPING DE LA SALLE OMNISPORTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme Carole GAUVRIT, étant salariée et conjointe du gérant de l'entreprise EI GAUVRIT Stéphane, quitte la salle de conseil municipal.

Arrivée de M. Jean-Michel LAUNAY à 20h11

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un relamping de la salle de tennis a été réalisé en début d'année et qu'il avait été convenu d'engager également le remplacement de l'éclairage de la salle omnisports.

3 entreprises ont été consultées dans ce cadre.

M. le Maire présente au conseil municipal les devis reçus.

EI GAUVRIT STEPHANE	15 470.00€ HT
PHOTO ELE	12 687.54€ HT
ALLEZ ET CIE	19 078.77€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** la prestation de relamping de la salle omnisports à l'entreprise PHOTO'ELEC – 85000 LA ROCHE SUR YON pour un montant de 12 687.54€ HT, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

D2026_03_05_20 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSION IMMOBILIERES OPERES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et opérations immobilières précise qu'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au Compte Financier Unique de la commune.

M. le Maire fait état de ce bilan

- Cessions réalisées par l'EPF pendant l'année 2025 au profit de la commune :

23/09/2025	Parcelle AC n°226	15 rue Jean Yole	8 057m ²	564 011.00€ HT
------------	-------------------	------------------	---------------------	----------------

- les acquisitions réalisées par la commune pendant l'année 2025 sur le budget principal et annexes :

15/07/2025	Parcelle AE n°101	1 rue du Pressoir	188m ²	130 000€ TTC
23/09/2025	Parcelle AC n°226	15 rue Jean Yole	8 057m ²	564 011.00€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **PREND** acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au titre de l'année 2025 sur le territoire de St Julien des Landes par elle et par l'EPF avec lequel elle a conventionné.

D2026_03_05_21 : ILOT RESISTUB – CELLULES COMMERCIALES : PROPOSITION DE VENTE PAR LE BAILLEUR SOCIAL VENDEE HABITAT

M. le Maire rappelle que le bailleur social Vendée Habitat va porter le projet de construction de 8 logements et d'un local d'activité brut d'environ 232m² de surface utile destiné à être cédé à la commune sur l'Ilot Resistub.

A la suite des études réalisées par l'opérateur Petit Promotion ainsi qu'en internet de chez Vendée Habitat, le bailleur social propose de vendre la cellule commerciale au prix de 436 592.45€ HT.

Ce prix comprend le local d'activité brut, 10 places de stationnement ainsi que 3 branchements tous réseaux (EU/EP, FT, AEP et ENEDIS)

Ce prix de vente pourra être réévalué à l'issue des appels d'offres des entreprises et après la réalisation de la mission AVP.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de Vendée Habitat d'acquérir la cellule commerciale au prix de 436 592.45€ HT selon les conditions présentées ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

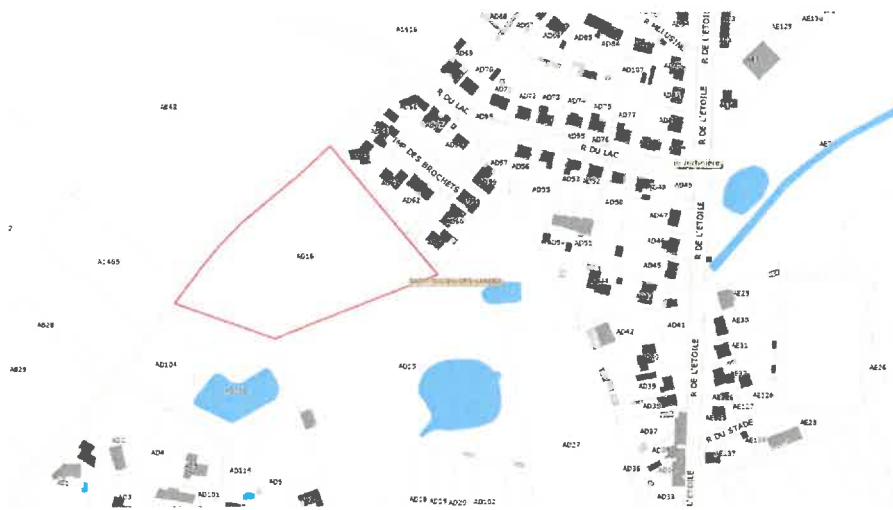
VENTE DE LA PARCELLE « ILOT RESISTUB » A UN PROMOTEUR : MODIFICATION

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier la délibération n°D2025_11_27_04 afin de viser l'avis des domaines.

Sujet reporté - Les Domaines ont été saisis mais n'ont pas rendu leur avis.

D2026_03_05_22 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AD N°16 – ZONE DE LOISIRS FIEF DES RAINETTES

M. le Maire informe le conseil municipal que les conjoints Viaud/Rambaud ont accepté l'offre de la commune de rachat de la parcelle AD n°16 pour un montant de 155 340€ TTC soit 10€ du m².



VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'acquérir la parcelle AD n°16 au prix de 155 340.00€ TTC et **AUTORISE** le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

D2026_03_05_25 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents à effet du 1er juillet 2027, le conseil municipal peut délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1er juillet 2027.

M. le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er juillet 2027.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE MANDAT** au Centre de Gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les 5 centres de gestion de la région Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet au 1^{er} juillet 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 20h40.

Le Maire
Nadia RENAUD



Le secrétaire, Céline NIGNE'